



Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports du 14 janvier 2021

Déclaration commune

SEP UNSA-SNAPS UNSA-AI UNSA/ EPA FSU-SNEP FSU/GEN CFTD/SNPJS CGT (*) concernant le point relatif à l'affectation et à la formation des nouveaux CEPJ

30 nouveaux collègues CEPJ ont été recrutés, dans un contexte dont chacun pouvait mesurer les possibles impacts sur leurs conditions d'entrée dans le statut :

- modification statutaire,
- nouveau concours,
- nouvelles spécialités,
- nouveaux services transférés à l'Education Nationale à la date de leur affectation
- nouvelles lignes hiérarchiques dans les services,
- services en sous effectifs dans tous les corps,
- reconfiguration des missions JEP du fait des priorités (service civique, SNU),
- reconfiguration des missions sport du fait de la création de l'agence et des travaux en cours sur les CTS,
- et, crise sanitaire.

Concernant les CEPJ, ce contexte aurait dû imposer une grande vigilance des DRH (MAS et EN) et de la DJEPVA sur :

- la définition des postes offerts à l'affectation
- la clarté des règles d'affectation
- une révision de l'instruction relative à la formation initiale statutaire (FIS) intégrant une rénovation profonde du pilotage de la formation, des contenus et des méthodes
- un ajustement des dates de prise de poste, compte tenu des délais entre la publication des résultats et les affectations
- un ajustement des délais entre la prise de poste et la date de début de formation
- un dialogue social soutenu sur tous ces sujets.

Or, nous constatons que pour les CEPJ :

- les postes ouverts aux stagiaires ont été rédigés comme des fiches de postes devant être pourvues par des titulaires aguerris
- les postes ne permettent pas d'exercer comme le statut le précise : *Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon leur spécialité.*
- le classement au concours ne donne aucune priorité sur les postes offerts, ce qui rend l'affectation particulièrement opaque.
- des informations contradictoires ont été données aux stagiaires quant aux délais de prise de poste,
- des informations contradictoires ont été données aux stagiaires quant au déroulement de la formation,
- une instruction qui concerne tous les entrants dans les corps spécifiques, a été publiée sans aucune concertation avec les organisations syndicales qui demandent depuis trois ans l'ouverture d'un chantier sur la FIS,
- aucune équipe de formation n'a été constituée, aucun comité de pilotage ne s'est réuni,

**Intersyndicale représentant 87% des membres du CTM JS.*

- le programme de la formation qui s'adresse à tous les entrants dans les corps spécifiques JS, reproduit à l'identique les programmes des années antérieures alors que nous avons dénoncé tant les programmes que les méthodes dans le CTMJS,
- Le programme de la première semaine, qui s'adresse lui aussi à tous les corps spécifiques JS laisse à voir que les méthodes n'ont pas changé : les interventions seront descendantes, les possibilités d'intervention sur celles-ci sont exclues. La dernière décision d'un recours aux visios confirme cette analyse d'une conception de la formation bien loin des méthodes actives pourtant au programme du concours de CEPJ et bien loin de toutes les démarches prônées par notre ministère auprès des associations et organismes de formation (et des acteurs du SNU!)
- les modalités de présentation des syndicats aux stagiaires reproduisent toutes les dérives déjà contestées (horaires contraints, format inadéquat pour engager une discussion), accentuées par le contexte de crise sanitaire
- Et, *cerise sur ce mauvais gâteau*, en même temps, la direction des sports nomme un préfigurateur d'une école des cadres dont le statut pourrait être privé qui ouvre la voie à des formations distinctes pour les CTS qui sont une des missions possibles des professeurs de sports qui mettent en œuvre une politique publique.

Alors que nous entrons dans ce grand ministère de l'Education Nationale, tous ces éléments nous portent à interpréter la situation comme la négligence coupable des DRH et des directions métier envers une FIS qui devrait être l'acte inaugurant ce passage dans un pôle éducatif et sportif pour de futurs fonctionnaires de catégorie A, assimilés (sauf les IJS) à des corps enseignants.

A rebours de cette ambition, nous déplorons que tous les ingrédients d'une mise en souffrance inacceptable de nos nouveaux collègues sont là.

Nous constatons que :

1. des stagiaires ont renoncé à leur concours, ou l'ont reporté,
2. les organisations syndicales sont appelées à l'aide et ne peuvent faire leur travail d'accompagnement faute d'éléments précis, dont la liste des stagiaires avec leur affectation

Pour sortir de cette impasse ruineuse pour les personnes et le service public **nous demandons** :

1. la suspension et la réécriture de la circulaire relative à la FIS 2021,
2. la réunion d'urgence d'un groupe de travail associant organisations syndicales, inspection générale, DGRH et directions métiers sur la FIS (intégrant les modalités d'affectation, les définitions de postes, les conditions d'exercice de la spécialité et son perfectionnement, les tutorats, le programme et les méthodes, le pilotage, ...) pour, à court terme, procéder à tous les ajustements permettant de respecter les personnes et les statuts dans lesquels ils ont concouru, et, travailler sur le long terme à une FIS dont la maquette doit se rapprocher des maquettes des corps équivalents de l'Education Nationale
3. l'abandon du projet d'école des cadres et son remplacement par un chantier dédié à la formation continue des CTS, le cas échéant
4. la création d'une instance spécifique de recours et de dialogue composée de représentants de la DGRH, de la DJEPVA, des services déconcentrés, des organisations syndicales élues en CAP pour les stagiaires CEPJ dont on peut pressentir qu'ils vont devoir affronter bien des difficultés dans des services aux lignes hiérarchiques en phase de création, dans des services exsangues, dont on attend une opérationnalité immédiate.

**Intersyndicale représentant 87% des membres du CTM JS.*